



# Force Ouvrière : FO Generali

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur <http://fogenerali.fr>

15 Octobre 2015

## Dénonciation de l'accord sur le temps de travail : un CCE soumis ...

Chèr(e)s collègues, chèr(e)s camarades,

Nous nous sommes engagés à vous informer régulièrement sur le projet de dénonciation de l'accord sur le temps de travail. Notre syndicat FO a annoncé en AG vendredi dernier et par tract qu'il était possible de s'opposer au projet de dénonciation en utilisant tous les moyens légaux dont disposent les syndicats, le CCE et le CE.

### **FO a proposé l'unité pour exiger le retrait de projet de dénonciation.**

Notre syndicat FO n'a été suivi par aucun autre syndicat dans cette voie. Nous avons eu le sentiment que tout était ficelé d'avance ...

Pourtant au CCE de ce jour, 15 octobre, c'était bien parti puisque tous les élus ont fait une déclaration demandant à la Direction de renoncer à la dénonciation. Mais quand le Président du CCE, Michel Estimbre, a répondu qu'il maintenait son projet, ce sont les élus, à l'exception des élus FO, qui alors ont renoncé à toute opposition en se déclarant prêts à négocier l'accord de substitution dès le 21 octobre et en s'opposant à l'expertise que seul notre syndicat FO a soutenu.

Ceci a permis à Michel Estimbre qui présidait le CCE d'annoncer l'envoi d'un mail à tous les salariés rédigé avant le CCE ce qui prouve au renoncement du CCE !

On voit dans ce courrier que le projet de la Direction va bien au-delà du temps de travail.

### **Au cours de ce CCE, nous avons appris qu'il était envisagé :**

- d'augmenter le temps de travail d'une semaine par an soit sous la forme de la suppression de 5 jours RTT pour les cadres au forfait jours, soit sous la forme d'une augmentation de 10 minutes du temps de travail par jour pour tous les autres,
- de supprimer toutes les plages fixes et mobiles pour permettre des permanences imposées aux salariés bien au-delà de 19 heures,
- de prévoir du télétravail en rendant tous les postes de travail flexibles (plus de bureau attribué) et en utilisant les télé-centres qui se généralisent aujourd'hui,
- de compenser financièrement uniquement en revoyant la rémunération variable (donc arbitraire et aléatoire).

Des salariés nous interrogent quant à la rumeur qui circule d'un plan social. Il n'en a pas été question. Nous pouvons seulement nous interroger sur les conséquences d'une augmentation de la durée du travail sans réelle compensation salariale. Mais il n'en pas été question une seule fois.

Les réponses à toutes ces questions auraient pu être apportées grâce une expertise hélas rejetée par le CCE (le premier syndicat à refuser l'expertise a été la CGT ce qui est surprenant).

Pourtant elle était nécessaire afin de permettre au CCE de s'interroger sur la méthode brutale de dénonciation, sur sa pertinence sociale et économique, sur le lien avec le plan de réduction des coûts décidé par Marion Greco, sur les conséquences pour l'entreprise en France et pour les salariés de la filiale française.

### **Le CE DMSMO se réunira à son tour mardi 20 octobre.**

FO tentera à nouveau de proposer à nouveau une expertise en rappelant qu'il est impératif de la réclamer lors de la première réunion de l'instance (sachant qu'il ne sera pas possible de l'obtenir durant la phase de négociation du futur accord). Les élus FO CHSCT réclameront également la consultation de cette instance sur le projet de dénonciation.

**FO continue donc à s'opposer à cette dénonciation et s'opposera à toute diminution des droits des salariés et à toute augmentation de la flexibilité.**

Nous vous tiendrons informés, à bientôt !